

COMMUNE DE FLEURIE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

N° 26-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14 Quorum : oui

L'an deux mil vingt six, le vingt mars à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué par M. MIGUET Frédéric, maire sortant, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme VERNIAU Evelyne doyenne d'âge.

Date de convocation : 16 mars 2026.

Présents : MIGUET Frédéric, TISSERAND CHALANDE Nathalie, DUCHARNE Jean Paul, VERNIAU Evelyne, MAITRE Patrice, DORIER Isabelle, BERNARD Christian, VAISSE Mireille, BIASIELLI Gwenaëlle, BRIDAY Anaïs, DESGOUTTES Johann, MATRAY Maud, THEVENET Florian, FOILLARD Etienne,

Absents excusés : MANISSIER Maxime

Pouvoir : MANISSIER Maxime donne pouvoir à MIGUET Frédéric

Secrétaire de séance : Mme TISSERAND CHALANDE Nathalie

Objet : Election du Maire

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour Mr Frédéric MIGUET

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ELIT Monsieur Frédéric MIGUET, maire de la commune de FLEURIE ;

INSTALLE Monsieur Frédéric MIGUET en qualité de maire de la commune de FLEURIE ;

AUTORISE Monsieur Frédéric MIGUET à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Fleurie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,

